

Le Canada et les Nations Unies

Question coréenne et reprise de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

LE 17 août, sur convocation de son Président, la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies reprit ses séances afin de poursuivre l'examen de la question coréenne. Dans sa déclaration d'ouverture, le Président fit remarquer que l'Assemblée avait pour tâche d'établir, dans le cadre des Nations Unies, les rouages voulus pour effectuer un règlement pacifique en Corée.

Résolutions sur la Corée

Les délibérations de l'Assemblée aboutirent à l'adoption de quatre résolutions relatives à la Corée. La première, proposée par quinze pays (dont le Canada) qui avaient mis des forces armées à la disposition du Commandement unifié, avait pour but d'assurer l'exécution du paragraphe 60 de la Convention d'armistice de Corée. Dans cette résolution, l'Assemblée générale proclamait à nouveau « que les Nations Unies avaient toujours pour but de faire de la Corée par des moyens pacifiques, un pays unifié, indépendant et démocratique dirigé par un gouvernement représentatif, et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans cette région ». L'Assemblée recommandait ce qui suit: Pour la Partie dont les forces armées ont servi sous le Commandement unifié en Corée, les participants à la conférence seront les États Membres ayant détaché des forces armées qui désirent y être représentés, ainsi que la République de Corée. Les gouvernements des États participants agiront à la conférence en toute indépendance et auront leur entière liberté d'action; ils ne seront liés que par les décisions ou les accords qu'ils auront approuvés. Le Gouvernement des États-Unis, après s'être concerté avec les autres pays participants, prendra avec l'autre Partie des dispositions en vue de réunir la conférence politique avant le 28 octobre 1953, à une date et en un lieu acceptables pour les deux Parties. Les États membres qui

participent à la conférence informeront les Nations Unies lorsqu'un accord aura été réalisé à la conférence et tiendront l'Organisation au courant à tout autre moment approprié. Enfin, par cette résolution, l'Assemblée réaffirmait son intention de mettre à exécution son programme de secours et de relèvement en Corée, et demandait à tous les pays membres de participer à cette œuvre. L'Assemblée adopta cette résolution le 28 août, par 43 voix (y compris celle du Canada) contre 5, et 10 abstentions.

L'Assemblée approuva aussi une résolution recommandant que l'Union soviétique participe à la conférence, « si l'autre Partie le désire », par 55 voix (dont celle du Canada) contre 1, et 1 abstention.

Participation de l'Inde

L'Assemblée consacra une grande partie de son temps à l'examen d'une résolution proposée par le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui recommandait, sans y mettre de conditions, la participation de l'Inde à la conférence politique. A la Première Commission, où la seule majorité simple est requise, cette résolution fut approuvée par 27 voix (y compris celle du Canada) contre 21, et 11 abstentions.

Ont voté pour: Afghanistan, Arabie saoudite, Australie, Biélorussie, Birmanie, Canada, Danemark, Égypte, Éthiopie, Guatemala, Indonésie, Irak, Iran, Liban, Libéria, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Syrie, Tchécoslovaquie, Ukraine, U.R.S.S., Yémen, Yougoslavie.

Ont voté contre: Bolivie, Brésil, Chili, Chine nationaliste, Colombie, Costa-Rica, Cuba, République Dominicaine, Équateur, États-Unis, Grèce, Haïti, Honduras, Nicaragua, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador, Uruguay, Venezuela.

Abstentions: Argentine, Belgique, France, Irlande, Israël, Luxembourg, Pays-Bas, Philippines, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine.